

MÉMOIRE

Sommet économique régional 2015

Un virage entrepreneurial et générationnel

Déposé par :

Monsieur Éric Dufour, CPA, CA
Vice-président régional Saguenay—Lac-Saint-Jean,
Chibougamau et Côte-Nord
Raymond Chabot Grant Thornton
255, rue Racine Est, bureau 800
Chicoutimi (Québec) G7H 7L2

Table des matières

| Avant-propos | 1 |
|--|-----|
| À propos de Raymond Chabot Grant Thornton | |
| Résumé du mémoire | 2 |
| Coffre à outils recommandé | 3 |
| Conclusion | .10 |
| Annexe 1 – Budget du Québec 2015-16 : RCGT recommande des mesures | |
| Annexe 2 – Chronique PME : La prospérité économique du Québec passe par la relève entrepreneuriale | |
| Annexe 3 – Faits saillants des impacts économiques du statu quo | |
| Annexe 4 – Budget 2015-2016 du Québec : la table est mise pour la création de richesse (mars 2015) | |

Avant-propos

Raymond Chabot Grant Thornton et son vice-président régional Saguenay—Lac-Saint-Jean, Chibougamau et Côte-Nord, monsieur Éric Dufour, sont reconnus pour leur intérêt et leur solide expertise à l'égard des enjeux socioéconomiques. Monsieur Dufour est d'ailleurs convaincu que le Sommet économique régional 2015 est une occasion d'adopter une attitude concertée devant les règles économiques qui ont changé et l'enjeu important qu'est la démographie pour notre région. Les décideurs socioéconomiques sont devant le défi de tourner la page et de nous doter d'une vision positive pour encourager une relance.

Il faut donc choisir nos locomotives, se ranger derrière elles et faire front commun devant le gouvernement pour qu'il soutienne notre région dans ses grands projets. Pour favoriser une relance, il faut également s'unir derrière nos piliers économiques, comme l'Université du Québec à Chicoutimi, Rio Tinto Alcan, Nutrinor, Produits forestiers Résolu et la base militaire de Bagotville, et voir à l'intégration des jeunes dans notre communauté d'affaires.

En fait, le Sommet économique régional 2015 pourrait être notre tremplin pour un ralliement lucide et responsable qui favoriserait une telle relance.

À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

Fondée en 1948, la société Raymond Chabot Grant Thornton figure aujourd'hui parmi les chefs de file dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité. Cette force repose sur une équipe de près de 2 300 personnes, dont quelque 230 associés, réparties dans plus de 100 bureaux au Québec, dans l'est de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Soulignons également que, depuis plus de 30 ans, Raymond Chabot Grant Thornton est membre de Grant Thornton International Ltd, offrant à sa clientèle l'accès à l'expertise de cabinets membres et de cabinets représentants dans plus de 100 pays.

En région, l'organisation compte près de 120 employés et possède des places d'affaires à La Baie, Chicoutimi, Jonquière, Alma, Roberval, Saint-Félicien et Dolbeau. Elle a aussi des places d'affaires à Chibougamau et à Forestville.

En plus des services traditionnels d'un bureau comptable, la firme possède un service de soutien stratégique pour les organisations grâce à des consultants spécialisés en études socioéconomiques, en relève entrepreneuriale, en culture organisationnelle, en ressources humaines, en management, en coaching et bien d'autres services extracomptables. Ceci lui permet d'être sur le terrain, d'avoir le pouls et de partager les enjeux du marché et des organisations du territoire.

Résumé du mémoire

Il est essentiel d'équilibrer la provenance du PIB régional découlant de la PME par rapport à celui généré par la grande entreprise. Cette grande dépendance dure depuis trop longtemps. Elle affecte la stimulation de croissance à plusieurs égards.

Pour ce faire, il est important de mettre en place un plan progressif de conversion autour des axes suivants :

- **A.** Maintenir et soutenir les locomotives actuelles autour des trois secteurs traditionnels, soit l'aluminium, la forêt ainsi que l'agroalimentaire.
- B. Soutenir les projets minière en cours tout en assurant le développement d'une grappe minière solide.
- C. Stimuler la création de richesse autour de la PME.
- **D.** Adapter la main-d'œuvre développée par rapport à nos besoins en créant de la cohérence autour de l'enseignement primaire et secondaire, des cégeps ainsi que de la formation professionnelle.
- **E.** Soutenir le réseau universitaire tout en lui attribuant des mandats pour le développement d'une culture entrepreneuriale.
- F. Favoriser l'intégration de notre jeunesse ainsi que des représentants de la PME à travers la démocratie régionale.

Coffre à outils recommandé

A. Maintenir et soutenir les locomotives actuelles autour des trois secteurs traditionnels, soit l'aluminium, la forêt ainsi que l'agroalimentaire.

Quelles devraient être les initiatives de soutien afin que nos locomotives puissent se solidifier et continuer à générer un PIB fort?

Voici quelques préoccupations qui devraient toucher la machine gouvernementale :

- Offrir un tarif d'électricité avantageux à RTA, entre autres, en relation avec un prix d'escompte de son aluminium en faveur des transformateurs régionaux.
- S'assurer que la Vallée de l'aluminium puisse stimuler la transformation en région en lui accordant les moyens financiers découlant du nouveau budget de mars 2015.
- Effectuer une vigie autour d'un contexte favorable et de « fast track » pour le projet « GNL » (gaz naturel liquéfié). Ce projet apportera des retombées économiques exceptionnelles lors de sa construction et de son exploitation, et ce, dans un contexte de développement durable.
- Offrir un appui accéléré à Produits forestiers Résolu afin qu'il puisse se régulariser en lien avec les différentes normes, entre autres, sur le plan des relations avec les autochtones.
- Pour l'agroalimentaire, offrir un leadership au pôle d'excellence que constitue Nutrinor afin qu'il puisse soutenir tous les projets de relève, de financement, de consolidation ainsi que d'investissement dans la productivité.
- En lien avec le créneau ACCORD, considérer le potentiel agroalimentaire de notre région puisqu'il est unique au Québec avec son agriculture particulière découlant de sa latitude boréale.

B. Soutenir les projets miniers en cours tout en assurant le développement d'une grappe minière solide.

- Soutenir le projet minier d'Arianne Phosphate en créant une vigie ministérielle sur les délais afin d'obtenir les autorisations nécessaires.
- Soutenir la nouvelle coalition régionale récemment créée afin d'appuyer les grands projets.
- Mobiliser la MRC du Fjord ainsi que celle du Lac-Saint-Jean afin qu'elles se préparent à contribuer au développement d'une culture et d'une grappe industrielle minière et permettre ainsi à la région de profiter des retombées économiques afférentes.
- Grâce à des ressources d'Emploi-Québec, identifier les entreprises pouvant développer leurs compétences minières et contribuer aux différents chantiers de construction et d'investissement liés aux projets miniers. Les soutenir afin qu'ils se préparent à profiter des retombées concernant la disponibilité de leur main-d'œuvre, leur développement ainsi que leurs stratégies d'investissement.
- Dans le but de pouvoir desservir les chantiers miniers localement et régionalement et de profiter des retombées économiques pour notre région, soutenir le développement de services ou d'entreprises qui pourront répondre aux besoins à venir qui ne sont actuellement pas offerts.

C. Stimuler la création de richesse autour de la PME.

- Éliminer les impôts des sociétés avec un revenu annuel en deçà de 500 000 \$ en retour d'investissement en innovation, en emploi et en productivité (annexe 1).
- Revoir le leadership et diminuer le nombre d'intervenants qui se sont donné un mandat autour de l'entrepreneuriat en partant de l'enseignement primaire jusqu'aux acteurs socioéconomiques.
- Leur transmettre un protocole clair et mettre en place des ressources compétentes qui sont en mesure de comprendre les réalités entrepreneuriales.
- Renforcer le mandat d'Emploi-Québec autour d'exercices de planification stratégique de nos organisations et ainsi stimuler la croissance et l'exportation de leur savoir hors région (PME et organisations génératrices d'emplois structurants).

Le mandat d'Emploi-Québec est de maintenir et de développer des emplois en région. Toutefois, il est impossible d'assurer des emplois solides si les entreprises et les organisations n'ont pas réfléchi à long terme sur leurs enjeux, leur positionnement ainsi que sur leurs besoins en compétences. Étant donné que leurs budgets sont déjà existants, nous recommandons que les conseillers d'Emploi-Québec maintiennent leur vision d'intervention en allouant leurs budgets au soutien des PME et des organisations autour des besoins suivants :

- Exercice de <u>planification stratégique</u> afin de s'assurer d'une cohérence avec le projet régional et ainsi de permettre aux entreprises de développer l'exportation de leurs produits et de leurs services hors région; cela contribue au PIB régional tout en diminuant la dépendance envers la grande entreprise;
- Diagnostic organisationnel;
- o Coaching des gestionnaires;
- O Plan de relève et accompagnement de mise en place;
- Soutien pour la mise en place de structures organisationnelles solides ainsi que d'un département des ressources humaines fort afin de soutenir des emplois de façon durable.
- Stimuler la <u>relève entrepreneuriale</u>, car elle est génératrice de richesse (annexe 2 et 3) :
 - o Mobilisation et attraction de talents;
 - o Mobilisation d'une jeunesse dans la société entrepreneuriale;
 - o Investissement découlant d'une planification stratégique afin de développer de la rentabilité et de verser le capital accumulé des cédants;
 - o Faire circuler le capital des entreprises qui dort dans leurs coffres.

Mémoire – Un virage entrepreneurial et générationnel Sommet économique régional 2015

- Étendre le droit à l'exonération du gain en capital pour les entreprises familiales à l'ensemble des secteurs et non seulement aux secteurs primaire et manufacturier (annexe 4).
- Accélérer la mise sur pied des plans de relève de nos entrepreneurs par une vaste campagne de sensibilisation (91 % des entrepreneurs n'ont pas de plan de relève formel). Emploi-Québec a les budgets ainsi que les ressources pour soutenir ces mises en chantier.
- Assurer la présence équitable des gens d'affaires autour des différentes tables constituant la nouvelle gouvernance économique de la région.
- S'occuper du besoin urgent de diminuer la bureaucratie associée à la vie d'un entrepreneur (mettre en place une culture « fast track » au sein de la machine gouvernementale).
- Faire participer le réseau des chambres de commerce au soutien à l'entrepreneuriat en allouant aux chambres des mandats et le soutien financier qui vient avec. Une relation de confiance est déjà installée avec les entrepreneurs par rapport au système public.
- Stimuler le maintien et le développement de l'industrie touristique dans un concept économique de création de richesse collective.

- D. Adapter la main-d'œuvre développée par rapport à nos besoins en créant de la cohérence autour de l'enseignement primaire et secondaire, des cégeps ainsi que de la formation professionnelle.
 - Mandater Emploi-Québec afin qu'il réalise un portrait clair autour des éléments suivants :
 - o Faire le portrait de l'offre actuelle sur le territoire et identifier les dédoublements;
 - O Mettre à jour les besoins en lien avec le nouveau plan d'affaires régional pour les cinq à dix prochaines années;
 - O Attribuer de nouvelles responsabilités autour des acteurs les plus performants;
 - O Appuyer la microformation sur mesure en entreprise.

E. Soutenir le réseau universitaire tout en lui attribuant des mandats pour le développement d'une culture entrepreneuriale.

Le réseau universitaire devrait obtenir une responsabilité concernant le développement de la culture entrepreneuriale régionale.

Il serait donc souhaitable de revoir les pratiques et les compétences autour de cet enjeu à l'UQAC.

Il faut obtenir un plan stratégique de l'institution en regard de sa contribution au défi entrepreneurial en partant d'une feuille blanche (besoins ainsi que ressources humaines, existantes et nouvelles).

F. Favoriser l'intégration de notre jeunesse ainsi que des représentants de la PME à travers la démocratie régionale.

Pour chaque instance paragouvernementale ou institutionnelle à qui le gouvernement fournit une enveloppe budgétaire, il devrait y avoir une condition précise dans le protocole afin de souhaiter une présence équitable de notre jeunesse et ainsi favoriser un virage générationnel.

Il est aussi essentiel d'assurer la présence d'entrepreneurs au sein des nouvelles organisations qui sont à se former autour des défis économiques (anciennes CRÉ, CLD vs MRC). Les chambres de commerce pourraient agir comme des intermédiaires qui auraient le mandat de recommander des représentants « entrepreneurs » au sein des instances dans le but de rehausser la culture entrepreneuriale régionale.

Conclusion

En conclusion, nous considérons qu'il y a un besoin urgent de changer notre culture régionale.

En plus de soutenir le maintien des locomotives économiques actuelles et de faciliter l'éclosion des projets majeurs en cours, il est essentiel de prendre un virage entrepreneurial et de s'assurer d'un développement collectif de richesse par l'exportation du savoir de nos PME à l'extérieur de la région.

Pour ce faire, il est primordial de retirer nos miroirs du passé et de s'assurer d'avoir une lunette d'approche optimale afin de voir des horizons différents autour des défis suivants :

- Assurer un virage générationnel par le soutien à la relève entrepreneuriale et l'intégration de la jeunesse dans la société démocratique régionale;
- Maintenir un mandat élargi à Emploi-Québec pour la mise en place de stimulus entrepreneuriaux générationnels ainsi que d'emplois durables;
- Revoir les missions, cultures et plans de nos maisons d'enseignement en leur imposant une dose entrepreneuriale stimulante à travers leur institution;
- Impliquer le réseau des chambres de commerce comme stimulateur et courtier de ressources entrepreneuriales à travers le réseau socioéconomique régional.
- Maintenir les initiatives visant à favoriser la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et de la population (semaine entrepreneuriale, concours, sensibilisation, instances de concertation, etc.).

ANNEXE 1 Budget du Québec 2015-16 : RCGT recommande des mesures



Budget du Québec 2015-2016 : Raymond Chabot Grant Thornton recommande des mesures liées à la fiscalité incitative, la relève entrepreneuriale et l'innovation

Emilio B. Imbriglio- 24 février 2015

Montréal, le 24 février 2015 – Dans le cadre des consultations prébudgétaires, Raymond Chabot Grant Thornton invite le gouvernement du Québec à agir davantage en matière de fiscalité incitative, de relève entrepreneuriale et d'innovation. À travers ces trois axes stratégiques, neuf recommandations sont proposées.

Fiscalité incitative

Au chapitre de la fiscalité, la firme réitère, comme elle le fait activement depuis 2010, l'importance de ne plus pénaliser les entrepreneurs qui transfèrent leur entreprise aux membres de leur famille, puisqu'il est actuellement toujours plus avantageux pour un propriétaire de vendre son entreprise à un étranger plutôt qu'à une société détenue par ses enfants. L'équité sur le plan fiscal lors du transfert intergénérationnel d'une entreprise est essentielle pour encourager davantage la relève. Le gouvernement du Québec doit montrer l'exemple à ce chapitre en modifiant la Loi sur les impôts du Québec, une avenue incontournable pour rendre le transfert d'entreprises plus performant.

« Afin de stimuler la croissance économique, la firme propose même que le gouvernement du Québec abolisse l'impôt des sociétés pour les PME qui ont un revenu annuel de moins de 500 000 \$, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation », a indiqué le président et chef de la direction, Emilio B. Imbriglio.

Relève entrepreneuriale

« Quant à la relève, la planification se révèle essentielle. Les dirigeants ont la responsabilité d'avoir un plan de relève adéquat qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert, soit d'ordre fiscal, stratégique, humain, légal et financier, pour passer le flambeau à la génération suivante », a ajouté M. Imbriglio.

Une planification efficace de la relève s'échelonne généralement sur une période de deux à huit ans et, malheureusement, seulement 9 % des propriétaires d'entreprises ont établi un plan formel. C'est pourquoi Raymond Chabot Grant Thornton suggère au gouvernement du Québec, par exemple, de développer de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant ces plans.

Innovation

En ce qui a trait à cet important axe stratégique, la firme suggère, entre autres l'instauration d'un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie afin de leur permettre de poursuivre leur croissance. À l'heure actuelle, le crédit d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental (RS et DE) n'est offert qu'aux entreprises qui font de la recherche.

À la différence des programmes d'aide directe, qui sont lourds sur le plan bureaucratique, trop arbitraires et peu prévisibles, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter, puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant. Pour consulter les propositions de Raymond Chabot Grant Thornton contenues dans la lettre transmise au ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, visitez le site www.rcgt.com/consultations-budget2015-2016.

À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

Fondée en 1948, Raymond Chabot Grant Thornton figure aujourd'hui parmi les chefs de file dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité. Cette force repose sur une équipe d'environ 2 400 personnes, dont quelque 230 associés, réparties dans plus de 100 bureaux au Québec, dans l'est de l'Ontario et au Nouveau-Brunswick. Soulignons également que, depuis plus de 30 ans, Raymond Chabot Grant Thornton est membre de Grant Thornton International Ltd, offrant à sa clientèle l'accès à l'expertise de cabinets membres et de cabinets représentants dans plus de 100 pays.

-30 -

Source:

Francis Letendre
Conseiller principal – Relations publiques
Raymond Chabot Grant Thornton
Tél.: 514 390-4201
letendre.francis@rcgt.com

© 2015 Raymond Chabot Grant Thornton (S.E.N.C.R.L.) et ses sociétés affiliées - Tous droits réservés Un cabinet membre au sein de Grant Thornton International Ltd

ANNEXE 2 Chronique PME : La prospérité économique du Québec passe par la relève entrepreneuriale

Chronique PME

Focus sur la relève



Nancy Doucet, CHRA, M.sc. Directrice, Groupe-conseil stratégie et performance

Éric Dufour, CPA, CA Associé Leader national pour la relève RCGT

La prospérité économique du Québec passe par la relève entrepreneuriale

Lorsqu'un propriétaire désire vendre ou transférer son entreprise, la première question qu'il se pose est souvent liée à la valeur de son entreprise. Cette question arrive généralement trop tôt dans la démarche.

Assurer la pérennité de son entreprise et passer le flambeau à la prochaine génération, c'est beaucoup plus que de trouver un acheteur, de calculer la valeur marchande, de signer un contrat et de partir à la retraite. Il importe de trouver un conseiller d'affaires qui sera, d'abord et avant tout, à l'écoute du propriétaire afin de pouvoir le conforter et apaiser ses craintes et ses réticences.

La survie des entreprises québécoises deviendra un enjeu de plus en plus important. Le Québec s'apprête à vivre le plus vaste tournant générationnel qu'il ait connu à la tête des petites et moyennes entreprises. C'est la première fois que les tendances générationnelles prennent le dessus sur les tendances héréditaires des PME.

Il nous faut donc chercher par tous les moyens à soutenir nos entrepreneurs pour que ceux qui souhaitent se lancer en affaires reprennent les entreprises existantes. C'est une condition sine qua none pour assurer notre avenir économique, car l'inaction a un coût: 92 % des entrepreneurs québécois disent que l'absence de relève aura un effet négatif sur l'économie québécoise. Ces chiffres, dévoilés dans un sondage RCGT/CROP publié en novembre dernier, confirment une étroite corrélation entre le défi de la relève entrepreneuriale et la prospérité économique.

Le fait que les transferts d'entreprises ne soient pas davantage encouragés constitue un frein à la croissance économique. Une personne qui approche de la retraite aura plus tendance à assurer le maintien de son entreprise qu'à développer de nouveaux marchés ou à innover pour augmenter sa productivité. En attendant le transfert de l'entreprise, le patrimoine financier dort et ne circule pas dans l'économie.

Se mobiliser en faveur de la relève et du transfert d'entreprise, c'est s'assurer de maintenir le dynamisme des régions et des grands centres. C'est la vitalité de l'ensemble des villes et villages de notre région et de l'ensemble du Québec qui est en jeu.

Tirez profit de notre approche intégrée unique en transfert d'entreprise

Raymond Chabot Grant Thornton

L'instinct de la croissance

rcgt.com

ANNEXE 3 Faits saillants des impacts économiques du statu quo

FAITS SAILLANTS DES IMPACTS ÉCONOMIQUES DU STATU QUO

La présente section de l'étude visait une nouvelle fois à sonner l'alarme sur l'enjeu de la relève et du transfert d'entreprise au Québec en fournissant de nouvelles données pour mieux comprendre l'ampleur du problème, comme l'avaient fait auparavant la FCEI, le MDEIE et la

FDE. Nous avons exposé des statistiques qui expriment le coût, projeté sur les 10 prochaines années, du manque de relève si les tendances actuelles se maintiennent. Le tableau suivant récapitule les faits saillants de cette analyse.

| comme l'avaient fait auparavant la FCEI, le MDEIE et la | | |
|---|---|--|
| ENSEMBLE DU QUÉBEC RMR DE MONTRÉAL | Fermeture potentielle de 5 700 à 10 000 entreprises | |
| | Pertes de 8,2 à 12 milliards \$ de PIB, soit de 2,5 à 3,7 % du PIB total du Québec en 2011 Pertes de 79 000 à 140 000 emplois, soit de 1,8 à 3,5 % des emplois totaux au Québec en 2013 | |
| | Fermeture potentielle de 2 700 à 4 700 entreprises | |
| | Pertes de 4,5 à 6,6 milliards \$ de PIB, soit de 2,6 à 3,8 % du PIB total de la RMR de Montréal en 2011 | |
| | Pertes de 41 000 à 72 000 emplois, soit de 2,0 à 3,5 % des emplois totaux de la RMR de Montréa en 2013 | |
| MONTÉRÉGIE | Fermeture potentielle de 1000 à 1800 entreprises | |
| | Pertes de 1,2 à 1,9 milliard \$ de PIB, soit de 2,6 à 3,9 % du PIB total de la Montérégie en 2011 | |
| | Pertes de 15 000 à 27 000 emplois, soit de 2,0 à 3,6 % des emplois totaux de la Montérégie en 2013 | |
| CAPITALE-NATIONALE | Fermeture potentielle de 500 à 800 entreprises | |
| | Pertes de 740 millions \$ à 1 milliard \$ de PIB, soit de 2,3 à 3,3 % du PIB total de la région de la Capitale-Nationale en 2011 | |
| | Pertes de 7 000 à 12 000 emplois, soit de 1,8 à 3,1 % des emplois totaux de la région de la Capi- tale-Nationale en 2013 | |
| SECTEURS LES PLUS TOU- CHÉS Construction Commerce de détail Services professionnels, scientifiques et techniques Fabrication | Les secteurs d'activité qui seront les plus touchés par les fermetures d'entreprises au Québec dues au manque de relève sont la construction, le commerce de détail et les services professionnels, scientifiques et techniques. Ces trois secteurs représentent ensemble près de 40 % des pertes d'entreprises. | |
| | En termes de pertes d'emplois liées à ces fermetures potentielles d'entreprises, ce sont les secteurs de la fabrication et du commerce de détail qui risquent d'être les plus durement touchés De 18 500 à 23 000 emplois sont à risque dans le secteur manufacturier et de 18 000 à 22 600 emplois dans celui du commerce de détail, ce qui représente 16 % des pertes totales d'emplois de la province pour chacun de ces deux secteurs. | |
| | Les secteurs les plus affectés par le manque de relève dans les trois régions considérées (RMF de Montréal, Montérégie et Capitale-Nationale) seront sensiblement les mêmes que pour l'en semble de la province. Cependant, le secteur de l'hébergement et des services de restauratior sera particulièrement touché dans la RMR de Montréal avec 46 % des pertes totales d'entreprises au cours des 10 prochaines années, tandis que celui de l'agriculture sera plus durement affecté en Montérégie, dont les pertes d'entreprises représenteront 20 % de celles de l'ensemble du secteur agricole québécois sur la même période. | |
| IMPACTS NON QUANTI- FIÉS Manque d'investissement et de compétitivité Contre-développement en région Manque à gagner fiscal | L'enjeu du manque de relève entrepreneuriale et du transfert d'entreprise engendre aussi de impacts économiques plus difficiles à quantifier, notamment le manque de compétitivité dû au ralentissement de l'innovation et au retard des investissements. | |
| | La difficulté de transférer les petits commerces, et en région, la difficulté de substituer les activi tés et les emplois des entreprises qui ferment par les entreprises existantes, favorisent la dévita lisation du tissu économique. | |

manque de relève ou de repreneur.

De plus, une analyse différente, que notre modèle économique ne nous permettait pas de faire, pourrait tenter d'évaluer le manque à gagner en revenus fiscaux des gouvernements provincial et fédéral lié aux fermetures d'entreprises et aux pertes d'emplois dues à un manque de relève ou de repreneur. Aussi, une analyse complémentaire pourrait prendre en considération les impacts indirects et induits des pertes d'emplois liées aux fermetures d'entreprises dues à un

Manque à gagner fiscal

ANNEXE 4

Budget 2015-2016 du Québec : la table est mise pour la création de richesse (mars 2015)



L'instinct de la croissance

Bulletin fiscal – Budget 2015-2016 du Québec : la table est mise pour la création de richesse (mars 2015)

RCGT- 26 mars 2015



La table est mise pour la création de richesse

Budget provincial, 26 mars 2015

Le deuxième budget du ministre des Finances du Québec, Carlos J. Leitão, met la table pour la création de richesse en raison, d'une part, du retour à l'équilibre budgétaire et, d'autre part, de l'apport d'air frais, sur le plan fiscal, aux créateurs de richesse : les entreprises dynamiques d'ici.

Mesures fiscales

Une vingtaine de mesures inspirées du rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise se retrouvent dans le présent budget. Parmi celles-ci, notons que les propriétaires bénéficieront, à compter du 1er janvier 2017, de l'exemption sur le gain en capital s'ils vendent leur entreprise à une société détenue par leurs enfants (ou ayant un lien de dépendance). Cette mesure d'équité fiscale était revendiquée par Raymond Chabot Grant Thornton depuis 2010. Elle ne s'appliquera toutefois qu'aux entreprises des secteurs primaire et manufacturier.

Par ailleurs, une baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés est annoncée. À compter de janvier 2017, le taux d'imposition sur le revenu des sociétés diminuera de 0,1 point de pourcentage par année jusqu'au 1er janvier 2020, passant de 11,9 % à 11,5 %. Cette réduction représente une diminution de la charge fiscale d'environ 120 millions de dollars pour les entreprises québécoises.

En ce qui a trait plus précisément aux PME, celles du secteur des services verront leur cotisation au Fonds des services de santé diminuer graduellement, à compter du 1er janvier 2017. À terme, cette mesure représente une réduction annuelle du fardeau fiscal de 194 millions de dollars et passera de 2,7 % à 2,25 %.

Quant aux PME du secteur primaire, elles bénéficieront, à compter du 1er janvier 2017, du même taux d'imposition que celles du secteur manufacturier, soit 4 %. Cette réduction de 8 % à 4 % touchera environ 6 500 PME et représentera une réduction annuelle de leur fardeau fiscal de quelque 28 millions de dollars.

Toutefois, une partie de ces baisses d'impôt est financée par une augmentation du taux d'imposition de 8 % à 11,8 %, à compter du 1er janvier 2017, des PME des secteurs des services et de la construction n'ayant pas plus de trois employés. À terme, cela résultera en une hausse de leur charge fiscale de 207 millions de dollars.

Par ailleurs, certains crédits d'impôt sont bonifiés ou élargis. En voici quatre :

- 1. Le crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières est rétabli et élargi au secteur primaire;
- 2. Le taux minimal du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias est porté de 30 % à 37,5 %, avec un plafond d'aide fiscale fixé à 37 500 \$;
- 3. Le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques est, quant à lui, augmenté de 6 points de pourcentage, et le plafond de l'aide fiscale par emploi est fixé à 25 000 \$;
- 4. Enfin, le crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour les régions, devant se terminer en 2017, est prolongé jusqu'en 2022.

Autres mesures à souligner

En matière de relève, le budget prévoit des investissements de 2 millions de dollars par année au cours des trois prochaines années afin :

- d'étendre à l'ensemble des régions les services de transfert d'entreprises par le Centre de transfert d'entreprises du Québec: et
- de renforcer les services de mentorat aux releveurs par le financement du projet Réseau M 2.0 de la Fondation de l'entrepreneurship.

En terminant, notons qu'en vue de stimuler davantage l'économie, le gouvernement du Québec annonce le devancement, au cours des quatre prochaines années, de 1,4 milliard de dollars de projets d'investissement public.

Pour un aperçu des principales mesures fiscales contenues dans ce budget, nous vous invitons à consulter les pages suivantes.

Bonne lecture!

Pour consulter cette publication, complétez le formulaire à la droite de la page.

© 2015 Raymond Chabot Grant Thornton (S.E.N.C.R.L.) et ses sociétés affiliées - Tous droits réservés Un cabinet membre au sein de Grant Thornton International Ltd

